

Le constat à ce jour :

Aucune lisibilité sur le nombre de postes et sur les personnes parties par catégorie, ce qui entraîne une incompréhension et des troubles chez les salariés. Les organisations cibles n'ont pas été respectées, ce qui génère une désorganisation totale des services dans le fonctionnement des sièges et qui aura un impact à court terme sur les point de ventes.

Aucune anticipation ni communication sur les charges de travail avec des systèmes informatiques inadaptés et inefficaces pour se substituer aux nouvelles charges de travail des salariés restants.

Le risque de développement de troubles psychosociaux liés à la charge de travail, en inéquation avec leur temps de travail, qui s'applique aux salariés restants.

La structure cible du livre 2 n'ayant pas été respectée il est nécessaire de négocier un pacte social lié aux conditions de travail, aux évolutions professionnelles, à la rémunération et à l'équilibre vie personnelle vie professionnelle.

**Pour ces raisons et dans l'attente d'une visibilité et d'éléments concrets sur les organisations, les élus FO du CCE s'abstiendront.**